

**CONVOCAATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 22 avril 2024 à 18.30 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

1. Formation du tableau de préséance - approbation
2. Commission culturelle, des sports, de la jeunesse et des associations : démission – décision
3. Titres de recettes
4. Compte administratif et compte de gestion exercice 2022 – approbations
5. Adhésion de la commune d'Eil au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (Sicona-Centre) - décision
6. Transaction immobilière - compromis d'échange de terrains à Erpeldange-sur-Sûre – approbation
7. Droit de préemption concernant la parcelle 1778/4879 à Erpeldange-sur-Sûre – décision
8. Avis sur le projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour du captage d'eau souterraine « Ingeldorf » situées sur les territoires des communes d'Erpeldange-sur-Sûre et de Schieren
9. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
10. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 16 avril 2024

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

